

ENQUÊTE STATISTIQUE SUR L'EMPLOI, LE CHÔMAGE ET L'INACTIVITÉ

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee) effectue depuis de nombreuses années une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités...). Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue.

A cet effet, tous les trimestres, un large échantillon de logements est tiré au hasard sur l'ensemble du territoire.

Sauf exceptions, les personnes de ces logements sont interrogées six trimestres de suite : la première interrogation se fait par la visite d'un enquêteur de l'Insee au domicile des enquêtés, les interrogations suivantes par téléphone ou sur Internet. Quelle que soit votre situation, la participation de tous à cette enquête est fondamentale car elle détermine la qualité des résultats.

LA PROCEDURE

Une enquêtrice de l'Insee prendra contact avec les personnes des logements sélectionnés au cours de la période suivante : du 07/03/2022 au 03/04/2022.

Elle sera munie d'une carte officielle l'accréditant.

Vos réponses resteront strictement confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques comme la loi en fait la plus stricte obligation.

La charte sanitaire mise en place par l'Insee pour réaliser les enquêtes

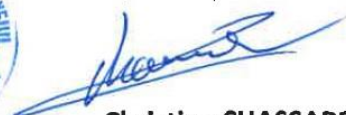
Nos enquêteurs veillent aux gestes « barrière », à la distanciation physique et mettent en œuvre un protocole sanitaire strict conformément aux recommandations du Ministère de la Santé. Ils sont en particulier équipés de masques, gel hydro-alcoolique et lingettes. Ils vous fourniront un masque pour l'entretien si vous n'en disposez pas.

	Les enquêteurs de l'Insee se présentent à vous munis d'un masque, pour eux, mais également pour vous, et de leur carte professionnelle.
	Avant d'entrer à votre domicile et en sortant, les enquêteurs de l'Insee se lavent les mains avec une solution hydro-alcoolique.
	À votre domicile, les enquêteurs de l'Insee respectent les règles de distanciation. Ils n'ont pas de contact physique avec les objets vous appartenant, sauf pour s'asseoir et s'installer pour l'entretien. Vous voudrez bien vous assurer qu'un seul habitant du logement sera présent à la fois pour répondre aux questions de l'enquêteur lors de l'entretien.
	Les enquêteurs de l'Insee ont besoin d'un espace propre et si possible ventilé pour poser leur ordinateur portable et réaliser l'interview. Ils disposent de lingettes pour nettoyer l'emplacement où ils s'installent.

Je vous invite à réserver le meilleur accueil à l'enquêtrice de l'Insee.



Le Maire,



Christian CHASSARD.